



avec



FONDATION



Délégation Lorraine  
de la Fondation du patrimoine

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

NANCY, LE 19 DECEMBRE 2022

**LES AIDES ACCORDÉES GRÂCE AU LOTO DU PATRIMOINE AUX  
4 PROJETS DÉPARTEMENTAUX 2022 DE LA RÉGION LORRAINE  
SONT DÉVOILÉES !**

| [www.missionbern.fr](http://www.missionbern.fr) |



## CONTACT PRESSE

FONDATION DU PATRIMOINE  
DÉLÉGATION LORRAINE

Chargée de mission  
Marie PETITCOLAS

Téléphone  
03 83 46 86 35 / 06 71 03 71 48

Mail  
[marie.petitcolas@fondation-patrimoine.org](mailto:marie.petitcolas@fondation-patrimoine.org)

Adresse  
62 rue de Metz  
54000 Nancy

Site  
[www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)

---

La Mission Patrimoine pour la sauvegarde du patrimoine en péril portée par Stéphane Bern, déployée par la Fondation du patrimoine et soutenue par le ministère de la Culture et FDJ, est heureuse de dévoiler le montant des aides accordées aux 4 sites départementaux de la région Lorraine sélectionnés en 2022 (100 projets au total en France métropolitaine et collectivités d'outre-mer).

Les sommes octroyées par la Mission Patrimoine viennent compléter les aides publiques ou l'autofinancement pour atteindre la totalité du besoin de financement (dans la limite de 300 000 € par site).

La Fondation du patrimoine reversera cette aide aux porteurs de projet au fur et à mesure de l'avancement des travaux, sur présentation des factures.

Quant aux monuments historiques protégés, ils perçoivent en parallèle des subventions du ministère de la Culture.

L'appel à candidatures pour le Loto du patrimoine 2023 est toujours en cours, et sera clôturé le 28 février 2023. Les projets doivent être soumis en ligne avant cette date pour être étudiés par les délégations régionales de la Fondation du patrimoine, à l'adresse suivante : [www.missionbern.fr/signaler-un-site](http://www.missionbern.fr/signaler-un-site).

## **DOTATIONS 2022**

[Château de Bas à Champigneulle](#) (Meurthe-et-Moselle) : dotation de 280 000 €

[Eglise Saint-Laurent des Senades aux Islettes](#) (Meuse) : dotation de 279 000 €

[Maison Berweiller à Sierk-les-Bains](#) (Moselle) : dotation de 300 000 €

[Ancienne brasserie à Ville-sur-Illon](#) (Vosges) : dotation de 73 000 €

POUR RAPPEL : le projet emblématique 2022 pour la région Grand Est est le [Premier château des Princes de Salm à Senones](#) (Vosges) qui a été doté de 450 000 €.



*Château de Bas à Champigneulle, lauréat 2022 pour la Meurthe-et-Moselle © Fondation du patrimoine*

## POUR RAPPEL : LE LOTO DU PATRIMOINE EN BREF

En septembre 2017, le président de la République a confié à Stéphane Bern une mission d'identification du patrimoine en péril et de recherche de nouvelles sources de financement pour le restaurer. De cette initiative est né le « Loto du patrimoine », dont le produit a été attribué à la Fondation du patrimoine.

Un partenariat a été établi par une convention pluriannuelle entre la Fondation du patrimoine, le ministère de la Culture et FDJ, renouvelée en 2021 pour une durée de 4 ans, pour organiser cette opération originale, qui a suscité dès son lancement l'engouement des Français : plus de 4 800 sites en péril ont ainsi été signalés sur la plateforme participative [www.missionbern.fr](http://www.missionbern.fr) et des millions de joueurs participent chaque année, en jouant aux jeux de grattage et de tirage « Mission Patrimoine » de FDJ, à la sauvegarde du patrimoine.

Les sites peuvent également bénéficier de collectes de dons et de mécénats sous réserve de leur éligibilité et, pour ceux protégés au titre des monuments historiques, de subventions du ministère de la Culture.

Le succès de la Mission est le résultat de sa méthode participative et partenariale, qui garantit la qualité et la variété des projets de patrimoine local identifiés et dont l'intérêt patrimonial, culturel, économique et social est ainsi révélé au grand public.

## L'APPEL A PROJETS 2023

L'appel à projets est ouvert sur le site [missionbern.fr/signaler-un-site](http://missionbern.fr/signaler-un-site). Propriétaires, associations, communes et passionnés de patrimoine sont invités à identifier les sites en péril partout en France métropolitaine et dans les collectivités d'outre-mer. Ces signalements peuvent être effectués tout au long de l'année.

Pour candidater à la sélection des sites départementaux de l'édition 2023 de la Mission Patrimoine, les dossiers devront être déposés avant le 28 février 2023.

Plus d'informations dans la Foire aux questions disponible sur le site [missionbern.fr/faq](http://missionbern.fr/faq).

## LES MODALITES DE SELECTION

Les candidatures déposées sur le site [www.missionbern.fr](http://www.missionbern.fr) sont instruites par les délégations départementales et régionales de la Fondation du patrimoine, composées de bénévoles et de salariés. Le ministère de la Culture, au travers de ses directions régionales des affaires culturelles, participe à ce premier examen, en particulier des immeubles protégés au titre des monuments historiques. Les associations de soutien au patrimoine, à l'instar de La Demeure historique ou des Vieilles Maisons Françaises, participent également en soumettant des projets et en relayant l'information auprès de leurs membres.

Les projets sont sélectionnés par un comité présidé par Stéphane Bern et composé de représentants de la Fondation du patrimoine, de FDJ et du ministère de la Culture, qui se réunit deux fois par an.

Dix-huit projets emblématiques du patrimoine des régions de métropole et collectivités d'outre-mer et un projet par département sont retenus chaque année, selon quatre critères principaux :

- l'intérêt patrimonial et culturel ;
- l'état de péril ;
- la maturité du projet ;
- son impact sur le territoire et le projet de valorisation.





## LES RESULTATS

La Mission Patrimoine a révélé l'intérêt du grand public pour la richesse et le potentiel d'attractivité du patrimoine local. 760 nouveaux projets ont été signalés pour l'édition 2022 sur la plateforme [www.missionbern.fr](http://www.missionbern.fr).

Depuis la première édition en 2018, la Mission Patrimoine a aidé 745 sites pour leurs travaux de restauration, dont 90 projets emblématiques du patrimoine régional et 655 sites départementaux (un site par département métropolitain et collectivité d'outre-mer). Aujourd'hui, plus de 60 % (450) sont d'ores et déjà sauvés ou sur le point de l'être : 215 sont terminés et 235 chantiers sont en cours.

## LES FINANCEMENTS ACCORDÉS

Depuis son lancement en 2018, grâce à l'engouement et à l'attachement des Français à leur patrimoine, le Loto a apporté plus de 125 millions d'euros à la Mission Patrimoine – dont plus de 26 millions pour l'édition 2022.

Depuis la première édition de la Mission Patrimoine, ce sont près de 230 millions d'euros qui ont permis d'aider les travaux de restauration de l'ensemble des sites retenus depuis l'origine :

- 136 millions d'euros de recettes mobilisées et affectées au fonds Mission Patrimoine géré par la Fondation du patrimoine, dont plus de 125 millions d'euros issus du Loto du patrimoine ;
- 73 millions d'euros de crédits dégelés du ministère de la Culture pour les projets protégés au titre des monuments historiques ;
- 20 millions d'euros de dons, de mécénats d'entreprises et de ressources propres de la Fondation du patrimoine affectés aux projets de la Mission.

Enfin le financement accordé grâce au Loto du patrimoine et aux autres ressources de la Mission est attribué par la Fondation du patrimoine, qui suit le bon déroulement des travaux et le respect des caractéristiques patrimoniales des lieux en lien avec les services de l'Etat.



Eglise Saint-Laurent des Senades, lauréat 2022 pour la Meuse © Amélie Faure